

COMPTE RENDU DU BUREAU DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 de se réunir le jeudi 21 novembre 2024 à 14h00 au 07 rue Gaston Manent à Tarbes à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents :

M. Yannick BOUBEE

M. Jean GLAVANY

M. Manuel ESPEJO

Mme Sylvie PORTEJOIE

Représentées :

Mme Virginie SIANI-WEMBOU

Mme Anne COLAT-PARROS

Excusé :

M. Laurent LAGES*

Assistaient à cette réunion :

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT

Mme Julie FATA

Mme Fabienne VILNEUVE

Président de l'OPH 65 – Conseiller
Départemental – Conseiller Municipal
d'Aureilhan

Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien ministre a
donné pouvoir au Président

Représentant CAF

Représentante l'INDECOSA CGT

Conseillère Départementale a donné pouvoir à
M. Jean GLAVANY

Directrice de l'ADIL a donné pouvoir à M.
Yannick BOUBEE

Vice-Président du Conseil Départemental

Directeur Général de l'OPH 65

Secrétaire Administrative, secrétaire de séance

Responsable des ventes de l'OPH 65



ESQUIEZE-SERE : RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION RESIDENCE "LE PRESBYTERE"

HISTORIQUE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Didier LABOURDETTE notaire à ARGELES-GAZOST les 15 et 16 mars 2001, la commune d'ESQUIEZE-SERE a donné à bail à construction un immeuble à la société LE TOIT FAMILIAL DES HAUTES PYRENEES (devenu PROMOLOGIS), à charge pour le preneur de réhabiliter le bâtiment existant pour y créer deux logements sociaux.

Ledit bail a été conclu pour une durée de cinquante-cinq années, courant à compter du 1er novembre 2000 jusqu'au 31 octobre 2055.

Aux termes d'un acte reçu par Maître ESTEBAN, Notaire à TARBES, le 3 février 2022, l'OPH 65 a acquis de PROMOLOGIS, avec un plus grand ensemble, l'immeuble objet du bail à construction, devenant le preneur en place.

PROJET

La Commune d'ESQUIEZE-SERE s'est rapprochée de l'OPH 65 afin de se porter acquéreur dudit immeuble, moyennant le prix de 153000 euros.

La cession de l'immeuble à la Commune entraînera la résiliation du bail à construction à compter de la signature de l'acte authentique.

DECISION

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution :

- **À signer la cession de la Résidence "Le Presbytère" à la Commune d'ESQUIEZE-SERE moyennant le prix ci-dessus visé entraînant la résiliation du bail à construction.**



Le Président
Yannick BOUBÉE
Yannick BOUBÉE
OPH 65
BUREAU DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES